



## PORTAILS POUR SENTIERS PEDESTRES OU VTT

### Demande de subvention

#### Requérant/e

Alpage .....

Nom + Prénom .....

Adresse ..... Localité .....

Tél. .... Courriel .....

#### Conditions

La Commune prend en charge la différence entre le montant de la subvention cantonale et le coût réel du portail, installation comprise, à condition que l'alpage lui reverse ladite subvention, soit CHF 800.- par portail et par année, pour un maximum de deux portails par alpage et par an.

En cas d'installation de plus de deux portails, la Commune finance intégralement les portails supplémentaires.

Pour les alpages ne disposant pas d'une convention de qualité paysagère, la Commune couvre la totalité des frais liés à l'achat et à la pose du portail.

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée, dans la limite du budget disponible.

**Nombre de portails :** .....

**L'alpage est au bénéfice d'une convention de qualité paysagère :** oui  non

Si oui, je m'engage à rembourser la subvention cantonale de CHF 800.- par portail et par année.

Lieu et date .....

Signature requérant/e : .....